

S.I.V.U. DE L'ÉCOLE MATERNELLE DU VAL D'HERMONE
(Lullin – Reyvroz – Vailly)

**Compte rendu de la réunion du Conseil Syndical du 20 mars 2019
à 18h00 à la mairie de Lullin**

Titulaires :

Présents : STEHLIN Michaël, DEGENEVE Alain, LOMBARD Gérald, CRAYSTON José.

Excusés : BRON Michaël, TRABICHET Yannick.

Procuration a été donnée: par Yannick TRABICHET à Gérald LOMBARD.

Suppléants :

Présents : CORNIER Andrée, CHATELAIN Sophie.

Excusé : COHEN Jean-Yves.

Secrétaire de séance : LOMBARD Gérald.

• **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 06 FEVRIER 2019 :**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

• **AVANCEMENT TRAVAUX EXTENSION DE L'ÉCOLE**

Le chantier se termine, mais il reste à fermer le préau et à terminer des travaux d'aménagement à l'extérieur du bâtiment, en particulier le terrassement des cours de la crèche et de l'école, du parking du personnel et de la traversée du cours d'eau.

Les entreprises vont être relancées pour intervenir pendant les vacances de printemps.

2 devis sont attendus pour un rafraîchissement des peintures extérieures du bâtiment existant et de 2 portes techniques à l'intérieur.

Le sas de dé-cartonnage doit être nettoyé.

• **COMPTE DE GESTION 2018 :**

Le Comité Syndical approuve le compte de gestion 2018, dressé par Mme MOUGENOT, Trésorier principal.

• **COMPTE ADMINISTRATIF 2018 :**

Le compte administratif 2018 est approuvé comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes arrêtées à la somme de144 831,47 €

Dépenses arrêtées à la somme de.....161 538,65 €

Soit un déficit de 16 707,18 €, porté à un **excédent de 40 880,68 €** en tenant compte de l'excédent antérieur reporté de 57 587,86 €.

Section d'Investissement :

Recettes arrêtées à la somme de304 264,82 €

Dépenses arrêtées à la somme de.....306 467,16€

Soit un déficit de 2 202,34 €, porté à un **déficit de 13 987,26 €** en tenant compte du déficit antérieur reporté de 11 784,92 €.

Après délibération, le Conseil Syndical décide, d'affecter l'excédent de fonctionnement de **40 880,68 €**, en section d'investissement **article 1068 pour un montant de 13 987,26 €** et le solde soit **26 893,42 € au financement des charges de fonctionnement, article 002.**

- **BUDGET PRIMITIF 2019 :**

Le Comité Syndical approuve le budget primitif 2019, présenté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement équilibrées à218 836,42 €

Dépenses et recettes d'investissement équilibrées à542 294,72 €

La participation des communes au financement de ce budget s'élève à 140 000 €.

La somme versée par chaque commune est calculée selon les critères définis par la délibération du 31 mars 1992 (25% nombre d'enfants, 25% population INSEE, 25% potentiel fiscal, 25% recettes de fonctionnement).

Pour 2019, les taux et montants pour les trois communes sont les suivants :

LULLIN	37,47 %	52 458 €
--------	---------	----------

REYVROZ	21,31%	29 834 €
---------	--------	----------

VAILLY	41,22 %	57 708 €
--------	---------	----------

Les appels de fonds auprès des communes seront faits en 3 fois au cours de l'année.

- **RESSOURCES HUMAINES :**

Pascaline GUERIN nommée stagiaire au 01/04/2018, pour une durée d'un an sur un poste d'ATSEM, sera titularisée sur ce poste au 01/04/2019.

- **DIVERS :**

- La crèche utilisera la salle du réfectoire pour son Assemblée Générale qui aura lieu le 27 mars.

- L'ancien lave vaisselle sera vendu au Comité des Fêtes de Vailly pour la somme de 50 €.

Le Président,
Michaël STEHLIN

~~SIVU ÉCOLE MATERNELLE
DU VAL D'HERMONE
18, route de l'Eglise
74430 LE BIOT~~

Prochaine réunion : Mercredi 15 mai 2019 à 18h à la Mairie de REYVROZ .